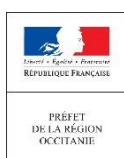


APPEL À PROJET :
RÉSIDENCE DE TERRITOIRE
« MUSIQUES ACTUELLES &
ARTS VISUELS » EN
COUSERANS



LES RÉSIDENCES DE TERRITOIRE :
UN DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL INITIÉ PAR LA
DRAC OCCITANIE

La DRAC Occitanie impulse une nouvelle dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse. **La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.**

La Résidence de Territoire s'apparente aux Résidences de Diffusion Territoriales – tel que précisé dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de Résidences. La Résidence de Territoire est une Résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c'est-à-dire en lien avec les habitants. **« Pour l'artiste ou le professionnel résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle et, plus précisément, d'éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre. »** (1).

La Résidence de Territoire vise à développer les synergies, à croiser les publics et à aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l'offre culturelle et artistique.

Cette résidence fait l'objet d'un partenariat entre la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans (l'ADECC).

1. CONTEXTE

La Résidence de Territoire repose sur une pleine disponibilité de l'artiste ou du collectif pendant une période de 10 semaines, soit un temps d'immersion de 2 semaines, puis une Résidence de 2 mois qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l'artiste il s'agit de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime.

Elle a pour objectif de :

- Permettre au plus grand nombre d'appréhender la création artistique.
- Contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

La Résidence de Territoire s'inscrit dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle du Couserans.

Les enjeux sont centrés sur :

- L'accessibilité pour tous à la diversité culturelle.
- La contribution à un maillage d'acteurs culturels territoriaux par le développement de réseaux et de partenariat.
- Le développement d'une proposition culturelle couserannaise porteuse d'identité pour le territoire et créatrice de lien social.

Missions de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans (ADECC) :

- La réception et la gestion des dossiers de candidature.
- La réalisation des conventions et contrats nécessaires.
- La coordination territoriale de la Résidence.
- Le soutien budgétaire à la Résidence.
- La prise en charge des parties techniques liées au projet.
- La réalisation des outils de communication de la Résidence.

Missions du comité technique de la Résidence de Territoire :

- Le suivi artistique et technique de la Résidence.
- La mise en lien avec les acteurs du territoire.
- L'accompagnement de (ou des) l'artiste(s) dans ses rencontres sur le territoire avec les publics.

Missions communes :

- Le montage du projet.
- La sélection des propositions artistiques.
- L'élaboration d'un calendrier de la présence artistique sur le territoire.
- L'élaboration du plan de communication.

L'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans (ADECC) :

« Cette association a pour objet, via un modèle coopératif, de coconstruire et de faire vivre un projet culturel visant le développement du territoire couserannais. L'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans est un espace de réflexion, de mise en œuvre d'actions et d'expérimentations regroupant en son sein un collège des représentants élus à la

Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, un collège d'acteurs culturels et un collège d'acteurs sociaux-économiques qui défendent dans une même dynamique un projet commun. » (Extrait des statuts.)

L'ADECC garantit la lisibilité, la cohérence territoriale et la qualité en assumant le portage des projets au sein d'une saison culturelle. Elle assure la coordination des projets dans leur intégralité. Elle réalise ou coréalise une partie des actions avec des acteurs culturels couserannais.

Le Conseil d'administration de l'ADECC est composé d'élus, d'acteurs culturels et d'acteurs économiques.

Le comité technique de la Résidence de territoire :

Il sera composé de 5 à 6 personnes, élus et acteurs culturels du territoire, désireux de s'impliquer dans un suivi quotidien de la Résidence de Territoire. Il sera un interlocuteur pour les artistes et feront un lien quotidien avec les différents partenaires du projet.

2. TERRITOIRE

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées est un territoire montagneux avec une altitude comprise entre 300 et 2 880 mètres. Il comprend 94 communes, réparties sur 1 638 km² et compte 30 000 habitants. Il est constitué d'une vingtaine de vallées qui convergent vers Saint-Girons, regroupées en 7 grands bassins de vie : le Massatois, le Canton d'Oust, le Volvestre, le Séronais, le Bas-Couserans, le Castillonais et le Saint-Gironnais). Positionné dans la partie centrale des Pyrénées, le Couserans partage 30 km de frontière sans accès direct avec la Catalogne espagnole.

Le caractère rural y est marqué : une très faible densité de population (18 hab./km²), des espaces naturels très boisés et des terres agricoles marquent le paysage des vallées.

Le territoire a fait de la culture un des leviers de sa politique de

développement local et affirme sa politique culturelle en structurant son offre, en fédérant les acteurs et en mutualisant une partie des moyens mis à disposition des projets.

La dynamique culturelle territoriale générée a vocation à irriguer tout au long de l'année l'ensemble du Couserans en stimulant une interaction entre les vallées.

3. Contenu

Cette Résidence de Territoire s'inscrit en complémentarité des précédentes résidences ayant eu lieu depuis 2015 et leur succédera de façon cohérente, en poursuivant le travail entamé sur l'identité artistique couserannaise et en continuant à impliquer les habitants dans le projet élaboré pour l'occasion par le ou les artistes.

Les différents partenaires du projet souhaitent cette année continuer à travailler la transdisciplinarité entre les domaines des Musiques Actuelles et des Arts Visuels, permettant de proposer un projet artistique original à la croisée des deux disciplines.

Au travers de cette « collaboration » Musiques Actuelles / Arts Visuels, la Résidence de Territoire cherchera à questionner la place des femmes aujourd'hui dans les vallées pyrénéennes et, plus précisément, les vallées du Couserans. Cette thématique servira de support à l'interaction avec les habitants et/ou l'espace public, mais devra également être au centre du propos artistique.

Toutes formes de projet peuvent être proposées autour de cette thématique volontairement ouverte à une diversité de propos possibles : d'expériences artistiques autour de formes classiques hybridant Musiques Actuelles et Arts Visuels, à des formes beaucoup plus expérimentales d'installations sonores et visuelles faisant appel à des technologies spécifiques.

La prise en compte des dimensions intergénérationnelles et de mixité sociale motivent la démarche.

L'artiste (ou le collectif artistique) devra inscrire sa démarche dans les mémoires des habitants du territoire au travers d'ateliers, de rencontres artistiques, de moment de diffusion, et autres formes à définir conjointement...

Ce projet associera les différents acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

4. DÉROULEMENT

Une première phase de rencontres avec le territoire et ses acteurs culturels en janvier 2025, s'articulera autour de multiples rencontres avec les divers professionnels « personnes ressources » (enseignants, animateurs d'association, élus...)

Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées. Elles ont pour objet de présenter l'artiste et le projet qui sera mis en œuvre et de permettre aux personnes volontaires de prendre le temps d'imaginer et d'évoquer avec l'artiste la manière dont elles aimeraient interagir, partager et faire partager ce projet.

À l'issue de ce premier temps de rencontres, un planning sera arrêté conjointement et formalisera la période de présence sur le territoire : soit deux fois un mois, soit deux mois ininterrompus, sur la période Février 2025 – Avril 2025.

5. ATTENTES – PROFIL

Profil recherché :

- Artiste ou collectif dont la recherche artistique manifeste à la fois une pratique confirmée, en même temps qu'une grande ouverture sur d'autres expressions culturelles.
- L'artiste ou le collectif ne doit pas être implanté en Ariège.
- L'artiste ou le collectif doit être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble ».

- Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.
- Une connaissance et une pratique des actions d'éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, aux professionnels, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap est nécessaire.
- La prise en compte par l'artiste ou le collectif de la question de l'expérimentation ainsi qu'une ouverture à des expressions artistiques diversifiées.
- Une expérience du travail artistique dans des lieux inhabituels, inattendus qui peuvent être en lien avec l'espace public est souhaitable.
- L'artiste ou le collectif s'engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini suite à la phase de rencontres, sur une période allant de février 2025 à avril 2025.

Actions et publics visés :

Il s'agit de générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique, avec une priorité accordée aux publics suivants :

- Enfance, jeunesse.
- Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : EHPAD, Établissement recevant des personnes en situation de handicap.
- Articulation avec la pratique amateur et les artistes locaux.

Le territoire dans son ensemble doit être en mesure de recevoir cette proposition, que ce soient les publics les plus exclus géographiquement et socialement, que les acteurs de la vie couserannaise soucieux de participer au développement culturel local.

Ainsi, des réseaux très divers seront mobilisés (entreprises, services jeunesse, structures sociales...) pour toucher un public à l'image de la sociologie de ce territoire.

6. PARTENAIRES FINANCIERS ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Les trois principaux partenaires financiers sont la DRAC Occitanie, le Conseil Départemental de l'Ariège et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Montant alloué: **l'artiste, ou le collectif, bénéficie d'une allocation forfaitaire de résidence de 10 000€ TTC pour l'ensemble de la période** (2 mois et 2 semaines).

L'hébergement de l'artiste ou de l'équipe artistique sera pris en charge logistiquement et financièrement par l'ADECC.

Les frais de déplacement, du lieu de vie de l'artiste au lieu de Résidence, seront pris en charge par l'ADECC.

7. PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

Les éléments à fournir sont :

- Une **note d'intention** indiquant les grands axes de travail souhaité pour ce projet et des premières pistes d'actions possibles.
- Un **dossier artistique** permettant d'appréhender l'ensemble de la production et du parcours de l'artiste ou du collectif.
- Une **lettre de motivation**.

L'ensemble de ces éléments est à adresser avant le 31 décembre 2024, uniquement par mail, aux adresses suivantes : elodie.la-orden@couserans-pyrenees.fr et direction@art-cade.com.

Spécifier dans l'objet : Proposition résidence de territoire Couserans 24/25.

8. SÉLECTION

Les critères de sélection se feront sur :

- La pertinence de la proposition au regard du contexte de l'appel à projet et du territoire visé.
- La qualité de l'expérience auprès des publics et notamment des enfants et des jeunes.
- Il sera indispensable que l'artiste ou le collectif soit en capacité de conduire un véhicule tout au long du projet (détention du permis B et d'un véhicule).

Le jury de sélection se réunira dans la semaine du 6 au 10 janvier 2025, jury constitué des membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé de la DRAC, de l'Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans et du comité technique.

Contacts :

Agence de Développement de l'Économie Culturelle du Couserans -
Hôtel-Dieu,
1, rue de l'Hôtel-Dieu
09 190, Saint-Lizier
05 61 66 73 24
elodie.la-orden@couserans-pyrenees.fr

Ou :

Pierre GAU
SMAC Art'Cade
direction@art-cade.com
05 61 04 69 27
www.art-cade.fr